

Du Deuxième jour — an mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE d. Joseph Nicolas Guerin
 né à la Gade le Deuxième jour — à onze heures du soir fils d. Jean Guinand Guerin.
 profession d. cultivateur — âgé de quatre quatorze ans, domicilié à la Gade et d. Marie Anne Vialon, épouse de Jean Guinand Guerin, domiciliée à la Gade, Marie.



Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le Docteur Jean Guinand Guerin, père de l'enfant — âgé de quatre quatorze ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

Premier témoin, Joseph Nicolas Guerin — âgé de quatre quatorze ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

Second témoin, Jean Louis Guinand — âgé de quatre quatorze ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean Louis Guinand, maire de la Gade, remplissant les fonctions d'Officier public, lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception de l'enfant qui a été né le Deuxième jour.

Guinand, Guinand, Guinand

Du Deuxième jour — an mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE d. Jeanne Sophie Signalet
 née à la Gade le Deuxième jour — à onze heures du matin fille d. Jean Joseph Signalet.
 profession d. cultivateur — âgée de quatre — ans, domiciliée à la Gade et d. Marie Sophie Boyer, âgée de vingt — ans, domiciliée à la Gade, Marie.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le Docteur Jean Joseph Signalet, père de l'enfant — âgé de quatre — ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

Premier témoin, Joseph Signalet — âgé de quatre — ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

Second témoin, Jean Louis Guinand — âgé de quatre quatorze ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean Louis Guinand, maire de la Gade, remplissant les fonctions d'Officier public, lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception de l'enfant qui a été né le Deuxième jour.

Guinand, Guinand, Guinand

Du Deuxième jour — an mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE d. Marie Louise Martel
 née à la Gade le Deuxième jour — à onze heures du matin fille d. Jean Louis Martel.
 profession d. cultivateur — âgée de quatre quatorze ans, domiciliée à la Gade et d. Marie Louise Vialon, épouse de Jean Louis Martel, domiciliée à la Gade, Marie.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le Docteur Jean Louis Martel, père de l'enfant — âgé de quatre quatorze ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

Premier témoin, Jean Louis Martel — âgé de quatre quatorze ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

Second témoin, Jean Louis Martel — âgé de quatre quatorze ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean Louis Martel, maire de la Gade, remplissant les fonctions d'Officier public, lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception de l'enfant qui a été né le Deuxième jour.

Guinand, Guinand, Guinand

Du Deuxième jour — an mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE d. Catherine Sophie Guerin
 née à la Gade le Deuxième jour — à onze heures du matin fille d. Joseph Charles Guerin.
 profession d. cultivateur — âgée de quatre quatorze ans, domiciliée à la Gade et d. Marie Louise Vialon, épouse de Joseph Charles Guerin, domiciliée à la Gade, Marie.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le Docteur Joseph Charles Guerin, père de l'enfant — âgé de quatre quatorze ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

Premier témoin, Joseph Guerin — âgé de quatre quatorze ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

Second témoin, Jean Louis Guinand — âgé de quatre quatorze ans, profession d. cultivateur — domicilié à la Gade.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jean Louis Guinand, maire de la Gade, remplissant les fonctions d'Officier public, lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception de l'enfant qui a été né le Deuxième jour.

Guinand, Guinand, Guinand